

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 10 juin 2014 à Chavanat.

Présents : PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – BERNARD – LAURENT – SARTY – HAUSSMANN – ESCOUBEYROU – GIRON – DESSEAUVE – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GAUCHI – FAURY – PARAYRE – JOUANNY – HYLAIRES – PENICAUD – MARTIN – TRUNDE – BRIGNOLI – ORTEGA – DUMEYNIÉ – GUILLON – BUSSIÈRE – TEILLARD – KIEFFER – GRENOUILLET – LAINE – FAYADAS – SANGRELET – DEFEMME – TRONCHE – MAZEAUD – GAILLARD – NOUAÏLE – MOULINIER – CONCHON – COUFFY – DOUMY – LAPORTE – PLANCHADAUX.

Excusés : SCHUTZ-VANET – MALPELET – FASSOT – COLON – VALLAEYS – FURET – OCTOBRE – SUCHET – POITOU – VELLEINE – PHILBET – AUCOUTURIER – BEAUX.

Jacky Guillon remercie la municipalité de Chavanat pour son accueil dans cette salle des fêtes avant sa réhabilitation.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 mai dernier est validé à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Depuis le 1er janvier 2012, la Commission Intercommunale des Impôts Directs exerce ses compétences et se réunit afin de statuer sur les biens industriels et commerciaux. La durée du mandat de la Commission est la même que celle de l'EPCI. Il est donc nécessaire de la renouveler.

La CIID est composée du Président et de 10 commissaires.

Les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La liste suivante de 40 noms issue des propositions des communes est présentée au conseil Communautaire :

Commune	Qualité	Nom	Prénom	Adresse	CP Ville	Profession	Catégorie
BANIZE	TITULAIRE	CHOPINAUD	Sylvain	2 rue de la Mairie	23120 BANIZE	Exploitant Forestier	TH, TFB, TFNBN, CFE
VIDAILLAT	TITULAIRE	LEBAS	Nicolas	Le Moulin des Bordes	23250 VIDAILLAT	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
MAISONNISES	TITULAIRE	HYLAIRE	Michèle	3 rue duPremier Maquis Creusois	23150 MAISONNISES	Fonctionnaire	TH
JANAILLAT	TITULAIRE	GAUCHI	Pascale	12 route d'Azat Châtenet	23250 JANAILLAT	Infirmière libérale	CFE
AHUN	TITULAIRE	FERET	Pierre	route de guéret	23150 AHUN	Garagiste	CFE
THAURON	TITULAIRE	PARIS	Guy	Les Landes	23250 THAURON	Artisan charpentier	CFE

ST MARTIAL LE MONT	TITULAIRE	HARTMAN	Christophe	La Vallade Basse	23150 ST MARTIAL LE MONT	Assainissement Terrassement	TH, CFE
ST MICHEL DE VEISSE	TITULAIRE	TOUNY	Mireille	28 Le Bourg	23480 ST MICHEL DE VEISSE	Agricultrice	TFB, TFNB
ARS	TITULAIRE	JOSNIERE	Eliane	Le Puy de Semenon	23480 ARS	Retraité du commerce et de l'industrie	
MAZEIRAT	TITULAIRE	FURET	Marie Claude	Pouzeaud	23150 MAZEIRAT	Retraité	TH
LEPINAS	TITULAIRE	WAST	Christian	Le Mas Pommier	23150 LEPINAS	Retraité	TH, TFB, TFBH
ST GEORGES LA POUGE	TITULAIRE	RAMING	Barberine	Le Moulin de la Rougerie	23250 ST GEORGES LA POUGE	Agent immobilier	CFE
CHAVANAT	TITULAIRE	WEIMANN	Richard	Le combaro	23250 CHAVANAT	Retraité	TFB, TFNB
LA POUGE	TITULAIRE	BUSSIERE	Jean-Claude	22 rue Dupuytren	87000 LIMOGES	Retraité des finances	TH, TFNB, TFB
ST YRIEIX LES BOIS	TITULAIRE	AUCOUTURIER	Alex	17 Chaumeix	23150 ST YRIEIX LES BOIS	VRP	TH, TFB, TFNB, CFE
CHAMBERAUD	TITULAIRE	FASSOT	Francis	Les ribières	23480 CHAMBERAUD	Agent d'assurance	CFE
ST HILAIRE LA PLAINE	TITULAIRE	PHILBET	Françoise	19 grand Villard	23150 ST HILAIRE LA PLAINE	DG orgnisme medico social retraitée	TH, TFB, TFNB
PONTARION	TITULAIRE	DELPRATO	Joël	43 route d'Aubusson	23250 PONTARION	Retraité	TH, TFB, TFNB
LE DONZEIL	TITULAIRE	GOUMY	Alain	4 Lascaux	23480 LE DONZEIL	Artisan	CFE, TH, TFB, TFNB
SARDENT	TITULAIRE	GAILLARD	Thierry	9 Le Mont	23250 SARDENT	Sans Profession	CFE, TH, TFB, TFNB
BANIZE	SUPPLEANT	BERGER	Bernard	2 Chemin des Batteuses	23120 BANIZE	Artisan boulangier retraité	TH, TFB, TFNB
VIDAILLAT	SUPPLEANT	CHABREYRON	Jean-Claude	Le Mas	23250 VIDAILLAT	Retraité	TH, TFB, TFNB
MAISONNISES	SUPPLEANT	PENICAUD	Albert	7 Outrelaigue	23150 MAISONNISES	Retraité	TH
JANAILLAT	SUPPLEANT	GIVERNAUD	Pascal	1 Villatange	23250 JANAILLAT	Agriculteur	TFNB
AHUN	SUPPLEANT	JUILLET	Alain	38 route d'Aubusson	23150 LAVAVEIX LES MINES	Menuisier	CFE
THAURON	SUPPLEANT	ROBERT	Christophe	Les Bruges	23250 THAURON	Artisan Electricien	CFE
ST MARTIAL LE MONT	SUPPLEANT	SANGRELET	Denis	La Vallade Basse	23150 ST MARTIAL LE MONT	Chauffagiste	TH, TFB, TFNB, CFE
ST MICHEL DE VEISSE	SUPPLEANT	CASIER	Christophe	4 Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE	Employé usine	TFB, TFNB
ARS	SUPPLEANT	SARTY	Denis	La Vallade	23480 ARS	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
MAZEIRAT	SUPPLEANT	HERAULT	Evelyne	Pouzeaud	23150 MAZEIRAT	Employée	TH, TFB, TFBH
LEPINAS	SUPPLEANT	JOUANNY	Martine	5 Le Coux	23150 LEPINAS	Invalide	TH, TFB, TFBH
ST GEORGES LA POUGE	SUPPLEANT	JEANBLANC	Nicolas	15 rue de la Fontaine	23250 ST GEORGES LA POUGE	Exploitant Forestier	CFE

CHAVANAT	SUPPLEANT	DESLOGES	Guy	Le Bourg	23250 CHAVANAT	Retraité	TFB, TFNB
LA POUGE	SUPPLEANT	JENNEPIN	Gérard	Faye	23250 LA POUGE	Retraité de l'équipement	TH, TFNB, TFB
ST YRIEIX LES BOIS	SUPPLEANT	BOURDAROT	Géraldine	Les quatre chemins	23150 ST YRIEIX LES BOIS	Employée DDFP	TH, TFB, TFNB, CFE
CHAMBERAUD	SUPPLEANT	SELLIER	Vincent	Le Chiron	23480 CHAMBERAUD	Aide installation Entreprises	CFE
ST HILAIRE LA PLAINE	SUPPLEANT	TIXIER	Jean	16 Busselet	23150 ST HILAIRE LA PLAINE	Responsable d'entreprise	CFE
PONTARION	SUPPLEANT	LEBRUN	Jacques	6 Allée du soleil	23250 PONTARION	Retraité	TH, TFB, TFNB
LE DONZEIL	SUPPLEANT	DURANTON	Dominique	9 Pleine Faye	23480 LE DONZEIL	Retraîtée	CFE, TH, TFB, TFNB
SARDENT	SUPPLEANT	MOULINIER	Christian	22 bis rue du 7 septembre 1943	23250 SARDENT	Agent technique	TH, TFNB, TFB

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette liste de 40 noms qui sera envoyée au Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il puisse désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants, en plus du Président, qui composeront la future Commission Intercommunale des Impôts Directs.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités ou communes les plus riches, pour la reverser aux intercommunalités les moins favorisées. La Ciate fait partie des territoires éligibles à ce fonds.

L'attribution revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes.

Par dérogation, l'attribution peut être répartie selon les modalités suivantes :

1° Soit, par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prise avant le 30 juin de l'année de répartition, à la majorité des deux tiers, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale, puis entre les communes membres en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI ainsi que, à titre complémentaire, d'autres critères de ressources ou de charges qui peuvent être choisis par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 20 % l'attribution d'une commune membre par rapport à la répartition de droit commun ;

2° Soit par délibération du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise avant le 30 juin de l'année de répartition.

Le montant prévisionnel du fonds attribué au territoire ainsi que la répartition de droit commun est présenté au Conseil Communautaire (voir tableau).

Jacky Guillon précise que ce fonds a augmenté de 50% par rapport à 2013 mais cela porte sur des petites sommes. Il explique que les possibilités de répartition dérogatoire sont compliquées qu'elle n'apporte pas de grands changements pour les communes. Il ajoute que le Bureau a considéré qu'il était peut-être sage de conserver la répartition de droit commun.

	Montant du FPIC	Part Ciate	Part Communes
2013	108 781 €	35 148 €	73 633 €
2014	162 789 €	53 672 €	109 117 €

Nom Communes	Reversement de droit commun
AHUN	23 373,00
ARS	4 735,00
BANIZE	2 483,00
CHAMBERAUD	1 757,00
CHAPELLE SAINT MARTIAL	1 024,00
CHAVANAT	2 073,00
DONZEIL	3 388,00
FRANSECHES	4 715,00
JANAILLAT	5 785,00
LEPINAS	2 791,00
MAISONNISSES	3 585,00
MAZEIRAT	2 263,00
LE MOUTIER D'AHUN	2 334,00
PEYRABOUT	2 170,00
PONTARION	4 068,00
LA POUGE	1 060,00
SARDENT	11 120,00
SOUS PARSAT	1 940,00
ST AVIT LE PAUVRE	995,00
ST GEORGES LA POUGE	5 351,00
ST HILAIRE LA PLAINE	2 855,00
ST HILAIRE LE CHÂTEAU	3 421,00
ST MARTIAL LE MONT	3 255,00
ST MICHEL DE VEISSE	2 321,00
ST YRIEUX LES BOIS	5 117,00
THAURON	2 405,00
VIDAILLAT	2 733,00

Le Conseil Communautaire valide la répartition de droit commun à l'unanimité.

PROJET DE MAISON MEDICALE : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le territoire de la Ciate est fragile sur le plan de la démographie médicale. D'ici à 5 ans, la moitié des médecins libéraux exerçant sur ce territoire auront pris leur retraite.

Dans ce contexte, la Ciate s'est saisie du problème en réalisant tout d'abord une étude. Après deux années de réflexion et de travail avec les professionnels de santé, un projet de santé pertinent et en phase avec les besoins du territoire a émergé. Il porte notamment sur la coordination des soins notamment pour les personnes âgées dépendantes. De nombreux partenaires ont été mobilisés et sont prêts à s'investir et à proposer des actions de prévention.

En mai 2012, les principaux professionnels de santé concernés par le projet (un cabinet infirmier et deux médecins) se sont retirés au moment où leur était demandé un engagement écrit.

Au cours de l'année 2013, le Conseil Régional et l'ARS ont été sollicités afin de trouver une réponse à ce problème. Une tentative de remobilisation des médecins d'Ahun a été tentée. Une réunion a eu lieu le 9 octobre 2013, en présence de l'ARS et de la Région, au cours de laquelle les médecins ont exposé un projet.

Ce projet, s'il prévoit des actions de coordination et des actions de prévention, est moins ambitieux que celui qui était proposé précédemment. En tout état de cause, les médecins ne souhaitent pas se regrouper en un lieu unique. La question du renouvellement des médecins n'est pas traitée (faible attractivité du projet, absence de lieu d'accueil, pas d'accueil de stagiaires), et reste entière.

La maison médicale serait dimensionnée pour accueillir :

- Deux médecins généralistes ;
- Un cabinet infirmier ;
- Un cabinet de kinésithérapeute ;

Une salle de réunion avec un écran vidéo est prévue pour accueillir des réunions du futur pôle de santé et envisager des consultations de télé-médecine.

La commune d'Ahun a mis à disposition de la Ciate un bâtiment un bon état (l'ancienne gendarmerie), qui permet d'envisager une réhabilitation à moindre coût. Un kinésithérapeute est déjà installé dans les locaux et plusieurs infirmières souhaitent s'installer en cabinet.

Le 14 novembre 2013, le Conseil communautaire validait à l'unanimité deux propositions de plans de financement de la maison médicale pour un montant de 442 224 euros TTC.

Jacky Guillon précise qu'un nouveau plan de financement est à examiner. Marc Pellerin, l'architecte, a réalisé le dossier complet et un surcoût est apparu en partie dû au désamiantage estimé à 19 000 euros. avec des difficultés à trouver des entreprises qui le font car il y en a peu.

Il précise que la Ciate a obtenu la subvention FNADT de 251 250 euros.

Dépenses		Recettes	
Travaux	365 600,00 €	FNADT	251 250,00 €
Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers	73 120,00 €	Autofinancement	187 470,00 €
TOTAL HT	438 720,00 €	Total HT	438 720,00 €
		FCTVA	67 922,63 €
		Autofinancement TVA	19 821,37 €
TOTAL TTC	526 464,00 €	Total TTC	526 464,00 €
		Autofinancement Ciate total	207 291,37 €

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement.

Le permis de construire ayant été accordé pour la maison médicale, il est proposé de lancer la consultation des entreprises, pour des travaux d'un montant de 365 600 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation des entreprises pour un montant de 365 600 euros HT pour la réalisation des travaux de la maison médicale.

Jacky Guillon ajoute qu'il espère que les travaux commenceront en septembre-octobre mais cela dépendra essentiellement de la disponibilité de l'entreprise de désamiantage car elles sont peu nombreuses et donc très demandées.

RESTAURATION DES COURS D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DES MARCHES

Patrick Aubert rappelle que 3 contrats sont en cours sur cette thématique :

- sur le bassin versant du Thaurion
- sur le bassin versant de la Creuse
- sur le bassin versant de la Gartempe

CTMA Creuse Médiane et affluents :

Ce contrat prévoit, pour l'année 2014, des travaux sur le ruisseau du Chezalet, le ruisseau de Félinas et sur la Creuse. Les communes concernées sont Ahun et le Moutier d'Ahun.

Les travaux prévus sont les suivants :

- 6 points d'abreuvements (passages à gué ou descentes aménagées)
- 2100 mètres de clôtures
- travaux de renaturation de berges (pose de fascine et retalutage des berges)
- restauration de ripisylve, plantation de ripisylve et de boutures

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Points d'abreuvements	9900	AELB	23750
Clôtures	12600	Région	9500
Renaturation / Restauration	25000	CG23	4750
		Autofinancement	9920
Total	47500	Total	47500

CTMA Vienne Amont :

Ce contrat prévoit, pour l'année 2014, des travaux sur le ruisseau du Donzeil, le ruisseau de Théolissat, le ruisseau de l'étang de la Chapelle et le ruisseau de Yoreix. Les communes concernées sont le Donzeil, la Chapelle Saint Martial et Saint Georges la Pougé.

Les travaux prévus sont les suivants :

- 26 points d'abreuvement (passages à gué ou descentes aménagées)
- 4850 mètres de clôtures

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Points d'abreuvements	36800	AELB	33400
Clôtures	30000	Région	13360
		CG23	6680
		Autofinancement	13360
total	66800	Total	66800

Contrat de Rivière Gartempe :

Ce contrat prévoit, pour l'année 2014, des travaux sur le ruisseau du Mazeau. La commune concernée est Sardent.

Les travaux prévus sont les suivants :

-5 points d'abreuvement

-450 mètres de clôtures

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Points d'abreuvements	6700	AELB	4700
Clôtures	2700	Région	1880
		CG23	940
		Autofinancement	1880
total	9400	Total	9400

Patrick Aubert précise que ces coûts sont des maxima. Il peut y avoir des économies en fonction des discussions qui vont être entamées sur le terrain entre les propriétaires, les exploitants et la ciare notamment sur le choix du type de clôture par exemple et éviter le saucissonnage pour éviter que le travail ne serve à rien.

Jacky Guillon répond que le point positif est que le département est quasiment couvert de structures intercommunales qui ont pris cette compétence. La Fédération de pêche mène également des actions. Il y a bien une prise en charge globale des rivières du département.

Patrice Faury demande si ce sont des entreprises ou les agriculteurs qui font les clôtures. Jacky Guillon répond que ce sont des entreprises qui sont mandatées.

Le Conseil Communautaire valide les programmes de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions afférentes.

Le montant total des travaux de rivières pour 2013 est estimé à 123 000 euros. Il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à lancer la consultation pour le montant proposé et à signer les pièces afférentes aux marchés à l'unanimité.

En dehors du contrat, il est également prévu de restaurer un mur de soutènement de route au moutier d'Ahun. Cette action n'est pas financée dans le cadre du contrat. L'estimation est de 12 500 €.

Patrick Aubert ajoute que ce souci a déjà été rencontré sur la commune de Moutier d'Ahun à l'endroit que l'on appelle « le chemin des pêcheurs ». Un mur est érodé par la Creuse « un peu sauvage ». La commission avait été sollicitée pour regarder quelles étaient les difficultés. Elle avait donné un avis sur le fait qu'en renforçant cette partie-là du mur, cela allait risquer de reposer des problèmes un peu plus tard car une première réparation avait déjà été effectuée. La question s'était posée de savoir si on pouvait éventuellement dans le cadre du contrat rivière, carrément refaire l'intégralité du mur, ce qui coûte énormément cher. La commission avait dit que ce qui serait important, ce serait qu'on puisse avoir entre la route communale et le mur de soutènement, un certain nombre d'éléments de drainage qui évitent qu'il y ait un engorgement d'eau quand il y a des écoulements d'eau de la route qui vont vers la rivière. Le souci peut venir à la fois de l'eau qui vient de la rivière et qui tape contre le mur mais aussi d'un mauvais dégagement de l'eau qui vient de la route et qui peut aussi fragiliser le mur. La commission s'était alors positionnée sur cette proposition et à ce moment-là, la commune devait regarder dans quelles mesures on pouvait drainer ces éléments de mur pour éviter que l'eau stagne.

Denis Sarty demande si la Ciate a choisi l'option de remonter le mur. Il propose un enrochement à la base pour éviter ce genre de désagrément. Pour lui, cela paraît plus naturel.

Patrick Aubert répond que pour l'instant, les préconisations sont plutôt de remonter le mur.

Jean-Claude Trunde ajoute que pour le premier incident, il y avait eu une proposition dans ce sens-là mais l'agence de l'eau est complètement opposée à ce type de réparation. Ils étaient tellement opposés qu'ils menaçaient de ne pas donner de subvention.

Jean-Yves Grenouillet demande combien mesure le mur. Jean-Claude Trunde répond environ 4 mètres.

Jean-Claude Trunde ajoute qu'il y a déjà des éléments de drainage existants qui avaient été faits en même temps que le mur. Il pense que lorsque la route sera refaite, la commune proposera d'ajouter des éléments de drainage. Mais connaissant bien les lieux, sauf quand il y a des crues importantes tous les 5-10 ans sur la route où l'eau risque de stagner, il n'y a pas de rétention d'eau sur la route en période normale.

Patrick Aubert ajoute que c'est une préconisation qui avait été faite par les services de l'état.

Joël Lainé ajoute que dans son souvenir de la commission environnement, il lui semble qu'il avait été demandé à la commune de réaliser des travaux en même temps que la Ciate. Patrick Aubert répond que la proposition de la commission était que la commune devait s'occuper du drainage afin qu'il n'y ait pas d'engorgement contre le mur. Jean-Claude Trunde complète en disant que c'est l'engagement à drainer.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à lancer la consultation pour le montant proposé et à signer les pièces afférentes aux marchés à l'unanimité.

PETIT PATRIMOINE : PROPOSITION DE RENOVATION D'ELEMENTS DE PETIT PATRIMOINE POUR 2014

La CIATE propose en 2014 la restauration de deux sites de petit patrimoine rural non protégé. Il s'agit :

- d'un ensemble hydraulique au village de Lascaux (commune de Fransèches)

Patrick Aubert ajoute que ce projet aurait dû être fait l'année dernière. Mais le projet a été ajourné pour réaliser des travaux d'urgence à Maisonnisses autour de la balance publique pour des problèmes de sécurité et aussi à St Yrieix les Bois où une croix était menaçante. Fransèches avait été décalé d'une année.

- d'un puits au village de Rissat (commune de Lépinas).

Ci-dessous le plan de financement pour l'opération à Lascaux :

Dépenses		Recettes	
Travaux	8568,14	CG 23	1791,00
		Autofinancement	6777,14
TOTAL	8568,14	TOTAL	8568,14

Ci-dessous le plan de financement pour l'opération à Rissat :

Dépenses		Recettes	
Travaux	4260,96	CG 23	887,70
		Autofinancement	3372,3
TOTAL	4260,96	TOTAL	4260,96

Etant donné que l'enveloppe du PRNP 2014 n'est pas entièrement consommée, un ou deux autres sites pourraient être proposés dans les mois qui viennent (lavoir au Mas, Ahun et Fontaine à Ceydoux, Saint Hilaire la Plaine).

Le Conseil Communautaire valide ces projets de restauration et les plans de financement correspondants à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes auprès du Conseil Général.

Il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 12 829,10 euros.

Jacky Guillon ajoute qu'il faudra attendre la fin de la consultation pour savoir s'il reste des fonds pour d'autres travaux.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la consultation pour le montant proposé et à signer les pièces afférentes aux marchés à l'unanimité.

LOGEMENT DE CHAVANAT : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX

Jean-Claude Trunde rappelle que le projet d'habitat sur Chavanat comprend deux logements (un T2 de 64 m² habitables et un T3 de 87 m² habitables) à réhabiliter pour la communauté de communes. Un groupement de commande a été fait avec la mairie qui réhabilite sa salle polyvalente pour que des travaux soient réalisés en même temps et pour avoir des prix plus intéressants. En ce qui concerne le marché de la Ciате, l'estimation était de 150 000 euros. On dépasse un peu dans l'attribution des marchés alors que la commune tombe un peu en dessous de l'estimatif, c'est-à-dire 6162 euros.

Une consultation d'entreprises concernant la réhabilitation de deux logements communaux à Chavanat, a été lancée par l'avis d'appel à concurrence en date du 28 avril 2014. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 juin 2014. Elle a retenu les offres les mieux disantes, présentées ci-dessous :

LOTS	CANDIDATS	Montant HT
LOT 1 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE – VRD	Ent. PENOT et FILS	38 316,70€
LOT 2 – CHARPENTE COUVERTURE	Ent. FAYETTE	7 518€
LOT 3 – MENUISERIES BOIS	Ent. PARELON	38 910,20€
LOT 4 – PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS	Ent. DECOURTEIX	21 935,60€
LOT 5 – CARRELAGE FAÏENCE	Ent. DE MIRANDE PRADILLON	1 149€
LOT 6 – PEINTURE – SOLS COLLES	Ent. CADILLON	16 822,30€
LOT 7 – ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE – VMC	Ent. NOGELEC	18 853€
LOT 8 – PLOMBERIE SANITAIRES	Ent. STENOUI	7 689,68€
TOTAL HT		151 194,48€

Denis Sarty demande quel chauffage a été choisi. Jean-Claude Trunde répond que le chauffage est électrique et qu'une partie du matériel a été conservée. Jacky Guillon ajoute qu'il y a une cheminée. Jean-Claude Trunde ajoute qu'il y a une excellente isolation prévue sur les logements.

Jacky Guillon ajoute que la Ciate comptabilise 19 logements réhabilités. Héloïse Fénelon a fait le bilan des logements communaux depuis que l'action débuté. De mémoire, il précise que le déficit est d'environ 100 000 euros. 17 logements ont été rénovés, 51 personnes les habitent dont une quinzaine d'enfants. Sur ces 100 000 euros, 50 000 euros sont imputables aux logements rénovés de St Sulpice les Champs. Cette opération avait été coûteuse.. Cela a été vendu à la communauté de communes du Grand Sud Creusois donc ce déficit n'existera plus. Ce bilan sera présenté de façon plus complète lors d'une prochaine séance.

Martine Haussmann demande si le logement de la Pougé est loué. Jacky Guillon répond qu'il le sera à partir du 1^{er} juillet 2014. Cela a été un peu difficile car ce logement est grand. Les visiteurs le trouvaient bien rénové mais le prix a été un frein car au départ, on était à 640 euros. Il a été baissé à 600 euros. Le 2^{ème} frein était la proximité avec la route. Finalement, la Ciate a eu le choix entre deux locataires, un couple de retraités d'Ars et un jeune couple avec 4 enfants. Le jeune couple a été choisi ce qui est intéressant pour le RPI de Saint Georges _Sous Parsat.

Le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité l'ensemble des lots conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Jean-Claude Trunde ajoute que le 1^{er} plan de financement du projet de Chavanat, en octobre 2013 était à 196 000 euros en TTC.

Il est proposé au Conseil de valider le plan de financement actualisé suite à l'attribution des lots et d'autoriser le Président à signer la convention de rachat des Certificats d'Economie d'Energie pour un montant 1850€.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (euros)	Nature	Montant (euros)
Travaux	151 194,48	DETRT2	21756,00
Honoraires	10 700,00	DETRT3	37044,00
Actualisation (5%)	7 150,00	CEE	1850,00
Divers(5%)	7 150,00		
Total H.T.	176 194,48	Auto-financement	130 663,93
TVA 10%	15 119,45		
TOTAL T.T.C.	191 313,93	TOTAL T.T.C.	191 313,93

Type de log	Surf hab (m ²)	Surf annexes	SU (m ²)	Loyer max (m ²)	Coeff de structure	Loyer Max (€)
T2	56	8	64	4,86	0,963710692	299,75
T3	87	8	95			444,95

Part résiduelle - 20 ans

Dépenses		Recettes	
Auto-financement	130 663,93	Loyer	744,70
terme	20	Part résiduelle mensuelle	-200,26
Paiement mensuel	544,43	Part résiduelle annuelle (10/12e)	-913,78

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le nouveau plan de financement.

BAIL A REHABILITATION POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX DE CHAVANAT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le bail à réhabilitation des logements communaux de Chavanat.

Objet du bail à réhabilitation

- Spécificité du bien : 2 logements soient un T2 de 56m² et un T3 de 87m² au-dessus de la Mairie L'entrée en rez-de-chaussée sera commune aux 2 logements mais séparée de celle de la Mairie et de l'accès à la salle des fêtes. Les 2 logements disposeront également d'un grenier et d'un jardin privatif.
- Durée du bail : 20 ans
- Durée des travaux : 8 mois. Travaux prévus: réhabilitation globale concernant 8 lots.
- Redevance : bail établi sans versement de loyer compte tenu du programme de travaux envisagé.

Les travaux pourront commencer début septembre.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le bail à réhabilitation des logements communaux de Chavanat selon les modalités ci-dessus et à signer la convention de rachat des Certificats d'Economie d'Energie pour un montant 1850€.

CRECHE : ATTRIBUTION DU LOT N°9

Ce point à l'ordre du jour est ajourné. La maîtrise d'œuvre n'a pas eu le temps d'analyser les offres et donc la CAO n'a pas pu se prononcer.

L'attribution du lot n°9 pourra se faire lors du prochain conseil communautaire le 1^{er} juillet

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE (RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE ET HALTE GARDERIE)

Lors de la création du service en 2011, un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe de la filière médico-sociale a été créé. Pourvu par un agent contractuel à ce jour, le poste sera vacant au 3 octobre prochain. Faute de candidat titulaire sur ce grade, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour le service, poste de catégorie C, de la filière Animation, échelle 3. La personne serait recrutée pour une durée de travail à temps complet de 35h à compter du 3 octobre 2014.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

Il est nécessaire de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe de la filière médico-sociale.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR AU SERVICE PETITE ENFANCE

Le Conseil communautaire du 17 septembre 2013 avait décidé à l'unanimité du recrutement d'un emploi d'avenir en cdd de 3 ans à temps complet dont le temps de travail hebdomadaire se décomposait comme suit : 25 h au service de la petite enfance et les 10h répartis annuellement au centre de loisirs. Suite à cette décision, Cindy Brézé avait été recrutée le 25 septembre 2013. Elle a manifesté son intention de mettre fin à son contrat à compter du 25 septembre 2014. De plus, elle doit subir une intervention médicale le 10 juin qui doit donner lieu à un arrêt maladie de plusieurs semaines.

Les conventions pour l'attribution des contrats d'avenir ne seront signées que jusqu'à la fin du mois de juin 2014. L'Etat n'a donné aucun engagement sur la prolongation de ce type de contrat après cette date.

Il est alors proposé au conseil communautaire de remplacer Cindy Brézé par un nouvel emploi d'avenir dès le mois de juin 2014 sans attendre la fin de son contrat afin d'apporter une réponse au service petite enfance pendant son arrêt maladie et de bénéficier de l'avantage financier de ce type de contrat. Le coût est très faible à l'année (environ 7000€ à l'année). Il s'agit d'un CDD de 3 ans à temps complet qui interviendrait dans le cadre du service petite enfance et également dans le cadre des activités péri-éducatives dans les écoles maternelles du territoire.

Une candidate a été pressentie suite à un entretien. Il est proposé de signer ce nouveau contrat de travail à compter du 16 juin 2014.

Martine Laporte explique que ce type d'emploi permet à la personne recrutée de faire des stages, de se qualifier en même temps. Jacky Guillon précise que l'employeur a une obligation de formation et que la prise en charge de l'état est de l'ordre de 20 000 euros.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR AU CENTRE DE LOISIRS

Aujourd'hui, le centre de loisirs fonctionne avec trois agents permanents et des contrats ponctuels pour renforcer les équipes pendant les vacances scolaires et les mercredis. Il est de plus en plus difficile de recruter sur des contrats d'une journée ou d'une demi-journée.

Il est proposé au conseil communautaire de renforcer l'équipe actuelle du centre de loisirs par un emploi d'avenir en cdd de 3 ans à temps complet afin d'assurer un service de qualité auprès du public fréquentant les centres de loisirs pour les vacances scolaires et les mercredis et d'être en mesure d'apporter une offre d'animations aux écoles dans le cadre de la réforme scolaire.

Jacky Guillon précise qu'à priori on serait à coût égal de ce que la C I A T E supportait jusqu'à présent puisqu'avec cette personne en contrat d'avenir, il n'y aura plus besoin de faire appel à des contractuels, notamment pour les mercredis, il est difficile de trouver des jeunes disponibles le mercredi et pour les petites vacances.

Il faut signer impérativement la convention avec l'état avant le 30 juin 2014 mais la date d'embauche peut être décalée.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE DES AIDES DANS LE CADRE DE L'ACTION EDUCATIVE LOCALE

Partenariat privilégié avec les associations, l'AEL garantit sur l'ensemble du territoire des animations de qualité accessibles à tous. Avec ses partenaires (Conseil Général, DDCSPP, DRAC), la Ciate coordonne ce dispositif et les moyens financiers qui y sont dédiés.

L'appel à projet AEL a été diffusé à toutes les associations du territoire grâce au listing mis à jour par l'office de tourisme. Le Bureau s'est réuni pour examiner les projets déposés. Le tableau ci-dessous les présente. Les montants portés dans la colonne « proposition de financement » correspondent à l'avis de la commission.

L'accent a été mis cette année sur les associations qui proposaient aussi des projets pour les écoles. Il est important aussi que les associations aillent dans les écoles pour proposer des actions pour le périscolaire.

PROPOSITION DE SUBVENTIONS DES ACTIONS EDUCATIVES LOCALES

N°	OPERATEUR	ACTION	BUDGETS						
			COUT GLOBAL	Participation association	Demande Ciate	Sub précédente	proposition 2014	Intervention Péricolaire	nature de l'intervention
1	Agir à St Yrieix	Achat matériel	970	570	400	400	400	non	mise à dispo matériel
2	Ufolep	Ecole multisports	13450	1750	4500	3500	3500	oui	garderie du soir
3	Dragon Noir	Ateliers sportifs	13510	500	4310	2500	1500	non	---
4	EPCL	Stage trial 10 journées	8950	1500	1500	1500	1000	non	---
5	JS Pompiers	Formation pompiers	2300	0	400	400	400	non	---
6	La Métive	Ateliers pratiques artistiques	5820	1200	1200	1200	1100	non	---
7	La Métive	Ciné-Club Jeunesse	9840	4160	2300	2000	aides évènementiels	non	---
8	Masgot	Stage sculpture	5159	300	1400	1100	1100	non	---
9	Masgot	Les chemins de la pierre	8317	0	1600	0	2100	oui	projet école
10	Musique Pour Tous	Cours musique	11500	300	2000	2000	1500	non	---
11	SC Sardent	Ecole de Football	11500	8600	1500	1500	1500	non	---
12	SC Sardent	Tournois et challenge	6000	5000	600	500	500	non	---
13	SC Sardent	journée récréative	1100	400	500	300	aides évènementiels	non	---
14	SC Sardent	Interventions périscolaires	3750	1350	1200	700	1200	oui	2 jours/semaine
15	Théâtre/Enfant	Ateliers et stages	21740	0	1500	1100	1500	oui	2 jours/semaine
16	Vasi Jeunes	Activités Ferme et alimentation	1455	100	200	835	200	oui	janv-juin 2015
17	Vasi Jeunes	Activités artistiques	4269	500	800	200	800	oui	janv-juin 2015
18	SPT Lavauzelle	expression corporelle	1719	305	864	750	750	oui	projet école
19	Quatre mains	Ateliers Péricolaires	909	0	400	0	400	oui	projet école
20	Quatre mains	Le Petit Conservatoire	1129	0	389	0	200	non	projet école
Nouvelles actions									
21	Salon De Musique	Musique et arts créatifs	3900	0	750	0	aides évènementiels	non	---
22	Office de tourisme	Découverte patrimoine	3229	0	1750	0	1500	oui	30 séances
23	Le Chat Perplexe	Eclats de pierre, éclats de vie	37000	7400	2000	0	4500	non	projet territoire*
24	Persephone	Initiation Qi gong	1324	144	780	0	780	oui	projet école
25	Persephone	Initiation Qi gong +	1850	114	1110	0	1110	oui	projet école
			180690	34193	33953	20485	27540		

* Projet de la Compagnie le Chat Perplexe : mise en valeur du patrimoine naturel et culturel autour des traces laissées dans le paysage et la vie locale par les tailleurs de pierre italiens. Création d'une exposition, d'un spectacle, d'un orchestre de bal, d'actions éducatives. Financement proposé : 2 500 € sur l'AEL et 2 000 € sur l'enveloppe de la saison culturelle réunis afin d'optimiser leur subvention Leader.

En ce qui concerne l'action du Chat Perplexe, Thierry Gaillard précise qu'une journée est prévue le dimanche qui suit sur le site naturel de Châteaumerle, un ancien site d'extraction de pierre. Les enfants de l'école ont fait du Land'Art, il y aura aussi des chants italiens, un pique-nique. Il y aura d'autres manifestations et toutes les classes de l'école y participent. Jacky Guillon ajoute que plusieurs centaines de familles de tailleurs de pierre italiens sont arrivées en Creuse et ont apporté beaucoup.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les propositions d'attribution des aides du Bureau.

MODIFICATION DES AIDES AUX EVENEMENTIELS

Suite à la décision d'affecter trois projets initialement prévus dans le cadre de l'AEL vers l'aide aux évènementiels, il est proposé au conseil communautaire de réétudier les projets présentés ci-dessous :

Association	Action	Lieu	Date	Public	Fréq.	Type	Demande de subvention	Proposition de subvention 2014
Comité des Fêtes Maisonnisses	17 ^{ème} Foire aux Fromages	Maisonnisses	20-avr	Tout public		Foire	700,00 €	630,00 €
Entente cycliste	Tour de la CIATE	CIATE	17 et 18 mai	Tout public		Sport	2 500,00 €	2 500,00 €
Théâtre/Enfant	Festival Escapade	Sardent	4-5-6-7 juillet	Tout public		Culture	2 500,00 €	2 500,00 €
Les amis de la Pierre de Masgot	Masgot xix ^{ème}	Fransèches	20-juil	Tout public	3000	Culture	2 000,00 €	1 800,00 €
Amicale Laïque du Donzeil	Musiques d'un jour d'été	Le Donzeil	02-août	Tout public	200	Culture	2 040,00 €	annulé
Festival Pliant	Creuse, Thaurion, Gartempe, poésie au fil de l'eau	Divers lieux	du 30 mai au 02 juin	Tout public		Culture	1 000,00 €	900,00 €
Société des amis du Moutier d'Ahun	Expositions et animations	Moutier d'Ahun	de mars à septembre	Tout public	5500	Culture	2 500,00 €	2 250,00 €
Association Pat. et tourisme	La Maison du Père-Noël	Sous-Parsat	décembre	Tout public		Culture	2 500,00 €	2 250,00 €
La Métive	Festive	Moutier d'Ahun	19-20 octobre	Tout public	5000	Culture	2 500,00 €	2 250,00 €
SPT Lavauzelle	Concerts et présentations	Janaillat - Ciata	été 2014	Tout public		Culture	900,00 €	810,00 €
Les Amis de Vidaillat	Festival Chorales	Vidaillat	17-18 mai	Tout public	80	Culture	200,00 €	180,00 €
Le salon de musique	Concert avec le Chœur d'Enfants de Poitiers	Ahun	31-mai	Tout public		Culture	500,00 €	annulé
Creusographie	Festival de photographies	Divers lieux	25 avril au 22 juin	Tout public		Culture	500,00 €	500,00 €
LICAL	Foire aux Huitres	Sardent	10-11 nov	Tout public	20000	Foire	500,00 €	450,00 €
							20 840,00 €	17 020,00 €
Nouvelles attributions								
SC Sardent	journée récréative	Ciate	nc	enfants	400	Sport	500,00 €	500,00 €
La Métive	Ciné Club Jeunesse	Ciate	toute l'année	Tout public	400	Culture	2 300,00 €	2 000,00 €
Le salon de musique	Musique et arts créatifs	Ahun	vacances scolaires	Enfants		Culture	750,00 €	500,00 €
							3 550,00 €	3 000,00 €
TOTAL							24 390,00 €	20 020,00 €

Michel Conchon demande si le montant inscrit correspond bien à 30% des factures acquittées. Martine Laporte répond qu'effectivement il s'agit d'un plafond et que souvent en fin d'année l'enveloppe n'est pas entièrement consommée.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette nouvelle proposition d'attribution d'aides aux évènementiels.

REFORME SCOLAIRE : PROJET D'INTERVENTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Martine Laporte précise que toutes les communes ont fourni l'organisation de leurs écoles pour la rentrée de septembre sauf la commune d'Ahun.

Elle explique que la ciata peut offrir une intervention d'1h30 par école chaque semaine.

Les communes de St Yrieix les Bois et St Hilaire la Plaine ont harmonisé leurs horaires ce qui permettra à un intervenant d'aller sur une école de 13h30 à 15h et ensuite sur la deuxième de 15h à 16h30.

Une nouvelle réunion avec les maires des communes où il y a des écoles aura lieu plus tard, dès que la DASEN aura validé les propositions d'organisation.

Martine Laporte ajoute que si certaines communes déplaçaient leur créneau du vendredi, l'intervention de la ciata pourrait être plus importante. Beaucoup de créneaux sont le vendredi après-midi et il n'y a pas assez d'intervenants pour ce jour-là.

Jacky Guillon ajoute qu'il faut être très clair et dit qu'on est bien sur une possibilité offerte par la Ciate d'un intervenant par semaine et par école et non pas par classe.

Martine Laporte ajoute qu'il peut même parfois y avoir un intervenant par classe sur certains lieux. Sardent n'est pas encore tout à fait calé mais Pontarion bénéficie de deux intervenants par semaine, Ars aussi.

Martine Laporte explique quels sont les intervenants prévus :

- un personnel du service petite enfance qui interviendra principalement sur les écoles maternelles,
- deux personnels du centre de loisirs qui interviendront dans les écoles primaires
- quatre associations : Théâtre'enfant, l'office de tourisme, le sporting club de Sardent, et Vasi jeunes (à partir de janvier)

Jacky Guillon rappelle qu'il avait demandé à l'office de tourisme de faire un listing des personnes avec qui l'office de tourisme entretient des liens (artistes qui viennent exposer ou associations). Nathalie Manaud a fourni une liste en début d'année et il lui a été demandé de l'actualiser. Ce sera une liste de personnes ressources qui ne feront pas des animations en continu mais qui pourront être sollicitées ponctuellement. Pour certains, cela pourra être payant mais cela sera indiqué dans le tableau.

Patrick Pacaud précise que la mairie d'Ahun a voté une dérogation acceptée par le conseil d'école d'Ahun et à l'unanimité aussi par le conseil municipal. Cette dérogation a été portée au rectorat. La réponse du recteur n'a pas encore été donnée. Au cas où elle serait acceptée, Patrick Pacaud demande que les enfants d'Ahun soient reçus au centre de loisirs d'Ahun le mercredi matin.

Jacky Guillon explique que l'ouverture du centre de loisirs le mercredi matin mettrait tout ce dispositif prévu à plat, en tous cas en ce qui concerne les interventions des agents des centres de loisirs.

Jacky Guillon ajoute qu'une réunion aura lieu début juillet probablement avec les maires des écoles pour bien affiner les choses.

En résumé, suite au travail de concertation mené avec les communes depuis plus d'un an sur la réforme scolaire, il est soumis au conseil communautaire les propositions suivantes :

- Les animateurs du centre de loisirs ainsi qu'un agent du service petite enfance pourraient assurer une séance d'1h30 par semaine toute l'année scolaire dans chaque école qui a fait passer son organisation. Ahun n'est pas pris en compte dans cet emploi du temps. Le centre de loisirs interviendrait dans les écoles primaires et le service petite enfance dans les écoles maternelles.
- Saint Georges la Pougé et Sous Parsat n'ont pas besoin d'animateur. L'intervention de la ciate s'opère dans le cadre du financement AEL des animations.
- Prise en charge des transports le mercredi midi pour accompagner les enfants au centre de loisirs le plus proche.

NOUVELLE ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS

Martine Laporte précise qu'une consultation au niveau des parents d'élèves est passée dans toutes les communes qui ont des écoles. Il y a eu des retours. Seulement deux communes n'ont pas donné le retour de ces consultations. Elle ajoute que ces questionnaires n'ont pas encore été analysés finement mais il ressort quand même des demandes supplémentaires d'accueil au centre de loisirs le mercredi après-midi principalement pour l'instant sur Sardent.

Quand tous les retours seront analysés, la Ciате va les étudier et fera une réunion spéciale au niveau des communes concernées afin d'affiner l'organisation pour la rentrée scolaire.

Jacky Guillon ajoute qu'il faudra arriver rapidement sur des engagements fermes de la part des familles. Il ajoute que si les intentions se traduisent en inscriptions, il va falloir prendre des mesures conséquentes par rapport aux locaux, au personnel. Il demande aux conseillers d'être les porte-paroles auprès des familles.

Martine Laporte demande aux communes qui n'ont pas retourné leurs papiers de le faire assez rapidement.

En raison de la mise en place de la semaine à 4,5 jours dans les écoles du territoire, il est important de réorganiser le service des centres de loisirs et d'adapter les horaires et tarifs du mercredi en période scolaire à partir du mois de septembre 2014.

Les propositions faites au conseil communautaire sont les suivantes :

- Nouveaux horaires du mercredi en période scolaire : 12h00 -18h00 sur les deux antennes Sardent et Ahun
- Nouveaux tarifs :

	VACANCES SCOLAIRES				MERCREDIS	
	TARIF CIATE		TARIF HORS CIATE		CIATE	HORS CIATE
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée		
T1 : QF ≤ 305 €	2.90 €	2.50 €	3.60 €	2.80 €	2,7	3
T2 : 306 € ≤ QF ≤ 460 €	3.60 €	2.90 €	4.20 €	3.30 €	3,1	3,5
T3 : 461 € ≤ QF ≤ 610 €	4.20 €	3.30 €	4.80 €	4.00 €	3,5	4,1
T4 : 611 € ≤ QF ≤ 765 €	4.70 €	3.60 €	5.40 €	4.40 €	4	4,6
T5 : 766 € ≤ QF ≤ 1000	5.20 €	4.20 €	6.00 €	4.80 €	4,4	5
T6 : 1000 ≤ QF	6.00 €	4.80 €	6.50 €	5.00 €	5	5,6
TARIF REPAS	5.00 €					
SUPPLEMENT ACTIVITE	1 €, 2 €, 3 €					

Jean-Yves Grenouillet demande si une solution a été trouvée pour la restauration des tout-petits le mercredi. Jacky Guillon répond que non, que ce n'est pas simple. L'idée est que la Ciате mette en place des navettes à partir des écoles, d'un regroupement par RPI pour acheminer les enfants vers les centres de loisirs. On se heurte à la difficulté que les enfants vont arriver relativement tard au centre de loisirs pour prendre le repas. Cela peut être maximum 12h45 donc pour des enfants qui se sont levés tôt le matin, c'est long. La réflexion dépend du retour qu'on va avoir des enquêtes.

Martine Laporte ajoute que c'est surtout au niveau des tout-petits qu'on ne sait pas exactement quel va être le besoin.

Jean-Yves Grenouillet demande comment vont manger les enfants de moins de 4 ans le midi. Martine Laporte répond qu'ils ne peuvent pas être accueillis par le centre de loisirs et précise que la Ciате n'organise le repas qu'au niveau du centre de loisirs. Il n'y a pas de repas pour les moins de 4 ans ni d'accueil au centre de loisirs.

Thierry Gaillard ajoute que sur Sardent, il y a 3 familles concernées par cette situation (4 enfants de moins de 4 ans). Elles ne savent pas comment elles vont pouvoir faire.

Martine Laporte ajoute que pour accueillir les enfants de moins de 4 ans, c'est uniquement Les Petits Ciatons qui sont déjà en place sur Ahun. Il faut donc voir où il y a le plus de demandes et où ils vont

être basés, ensuite quand il va y avoir la crèche, cela facilitera les choses mais pour cette année, ce n'est pas possible. La Ciate réfléchit comment faire pour Pontarion et Sardent mais ne sait pas comment répondre à cette demande pour l'instant.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces propositions.

POINT SUR LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITE

Le projet de zone d'activité est en réflexion depuis plusieurs années, en lien avec la révision du PLU d'Ahun. Ce projet rentre pleinement dans la compétence économique de la Ciate. La Ciate a enregistré des demandes de foncier de la part d'entreprises artisanales, le marché privé ne permettant pas de répondre à ces demandes.

Le projet de zone d'activité vise à favoriser et accompagner le développement économique tout en limitant les impacts négatifs (mitage, impacts paysagers, impacts sur le milieu naturel).

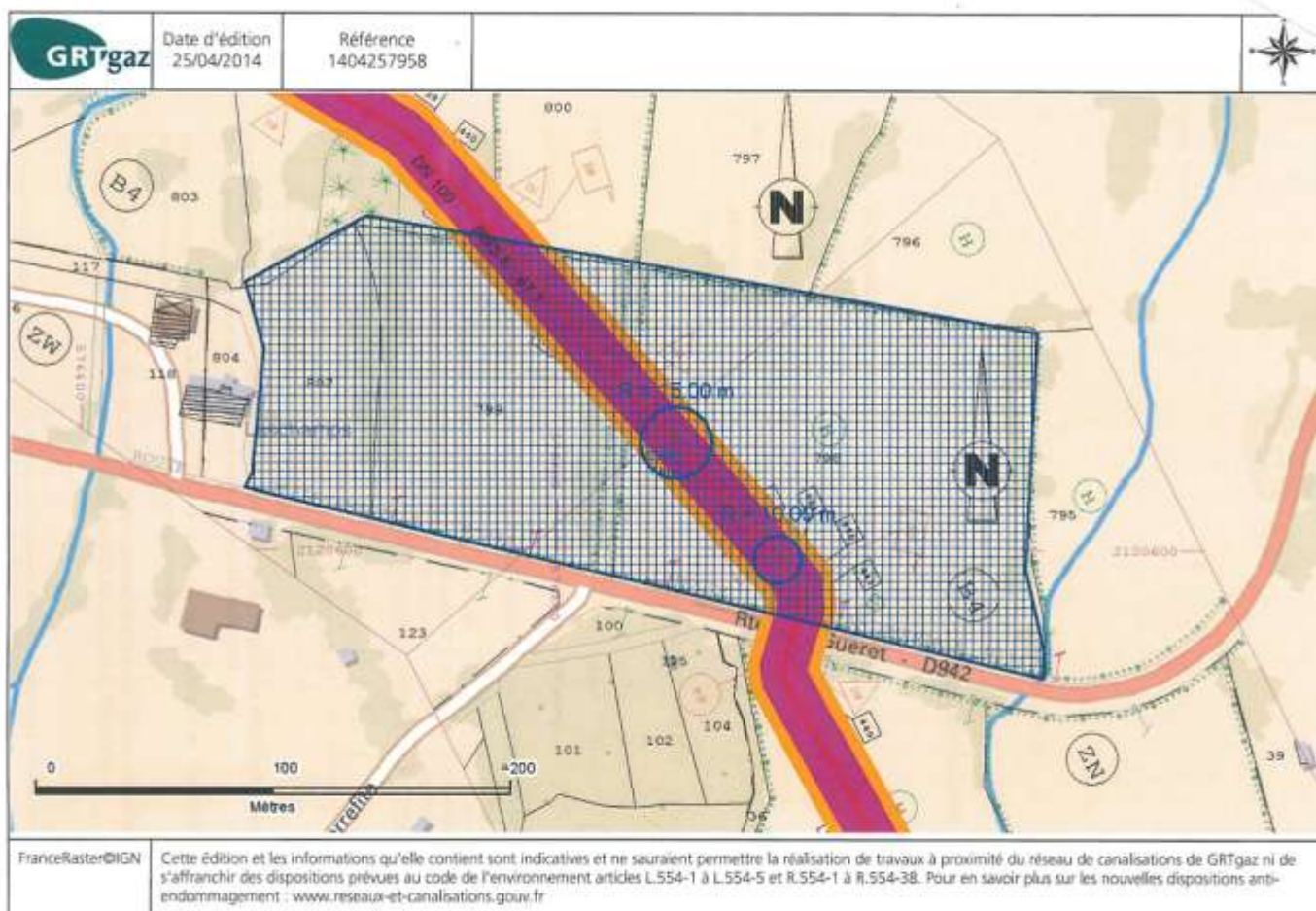
Le PLU a été adopté définitivement. Depuis lors des contacts ont été pris avec le propriétaire des terrains concernés, une estimation des domaines a été sollicitée et un géomètre a été recruté pour travailler sur un avant-projet, afin de pouvoir en estimer le coût.

Le conseil communautaire du 17 novembre 2013 a validé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes	12000	DETR	279614,65
Acquisition	173300	Conseil Général	62559,90
Travaux	523030	Autofinancement Ciate	456 724,45
Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers	90569		
Total HT	798899	Total HT	798 899,00
Total TTC	958678,80	Total TTC	958678,80

La subvention DETR sollicitée a été accordée (arrêté du Préfet du 11 mars 2014 pour une attribution de subvention de 139 807.33 euros pour la première tranche de travaux).

Dans le cadre de la déclaration d'intention de travaux auprès des différents réseaux, GRT Gaz a émis des réserves et des recommandations techniques concernant ce projet en raison de la présence d'une conduite d'acheminement du gaz qui traverse les deux parcelles principales du futur projet. Ces contraintes auront un impact financier sur le coût des travaux.



Jacky Guillon fait référence à la conduite de gaz gérée par GRT Gaz, c'est une conduite principale haute pression de 10 cm de diamètre qui traverse le périmètre de la zone d'activités de façon assez diagonale. Des servitudes assez conséquentes sont exprimées par GRT gaz dans le cadre de la présence de cette conduite. Il est interdit de planter des arbres sur 4 mètres de part et d'autre de la canalisation, il faut prendre des précautions pour passer avec des engins pour faire une route sur la canalisation. Une réunion a eue lieu en fin d'après-midi avec l'ingénieur des routes du conseil général et son collègue, responsable de l'UTT de Guéret compétent sur Ahun.

Dans le cadre du projet de zone d'activités, un rond-point ou éventuellement un tourne à gauche (qui coûte aussi cher) doit être créé pour desservir la zone d'activités. On ne peut pas créer un flux de voitures supplémentaire sans créer un rond-point qui est à la charge de l'aménageur. Son coût est 250 000 euros.

Patrick Pacaud ajoute que le règlement du PLU n'autorise pas le commerce genre Intermarché donc il ne pourra pas y avoir une circulation très importante.

Martine Laporte demande s'il peut y avoir une grande surface de matériaux, bricolage. Patrick Pacaud répond que oui. Elle ajoute qu'il peut y avoir du monde pour un tel magasin. Jacky Guillon précise que c'est un problème assez conséquent donc jeudi 12 juin, un rendez-vous est prévu avec un technicien de GRT Gaz pour discuter des servitudes.

Il est demandé s'il ne faudrait pas chercher un autre site. Martine Laporte répond qu'il n'y en a pas d'autres sur Ahun.

Catherine Defemme demande si la C I A T E a acheté le terrain.

Jacky Guillon rappelle qu'une rencontre avec le propriétaire avait été organisée il y a un an et demi environ. A ce moment-là, le propriétaire avait répondu que ce n'était pas une bonne idée, qu'il n'avait pas l'intention de le vendre. Une proposition de prix basée sur l'estimation des domaines lui a été adressée par courrier. Il a répondu qu'il prendrait contact dès sa venue en Creuse et qu'il n'était pas pressé de vendre.

Catherine Defemme demande si ce terrain est humide. Patrick Pacaud répond que ce terrain n'est pas humide.

PROPOSITION D'ADHESION AUX INSTANCES SUIVANTES : MEEFA D'AUBUSSON ET PEPINIERE D'ENTREPRISES 2CUBES

MEEFA d'Aubusson

C'est un Groupement d'intérêt public. Il est un lieu de ressources pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'économie, au service des collectivités adhérentes et de la population dans son ensemble. En 2013, le coût de l'adhésion était de 2199€.

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Ciate disposerait d'un représentant auprès de cette structure.

Jacky Guillon évoque un projet de partenariat avec le lycée agricole d'Ahun. Une première réunion a eu lieu avec Bernard Jomier de la Maison de l'emploi et Vincent Sellier de la Pépinière d'entreprise avec le directeur du lycée agricole et de ses cadres pour regarder la possibilité d'installer une antenne de la pépinière d'entreprises sur le lycée agricole qui serait plus spécialement dédiée au maraichage. Le directeur est intéressé par l'idée. Ils vont aller voir une réalisation analogue dans le Tarn et Garonne à la mi-juillet. C'est une pépinière d'entreprises qui a été créée sur un lycée privé depuis plusieurs années. Avec le développement des circuits courts dans la restauration collective, on aura besoin de davantage de produits maraîchers.

Il est demandé ce que l'adhésion à la MEEFA apporte à la Ciate. Jacky Guillon répond que toutes les collectivités de l'arrondissement d'Aubusson sont partie prenante de la maison de l'emploi et de la formation d'Aubusson donc toutes les communautés de communes ont appelées à participer au financement et on a un représentant au conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer à la Maison de Emploi et de la Formation par 29 voix pour et 10 abstentions et désigne M. Jean-Claude Trunde à l'unanimité comme représentant.

✓ Pépinière d'entreprises 2 Cubes

Créée par Le GIP MEF, la pépinière 2 cubes pour objectif d'apporter sur son territoire une solution complémentaire efficace aux différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise, et de proposer une approche spécifique au territoire, très rural, de l'Arrondissement d'Aubusson, qui se traduira par :

- une offre de service dans et hors les murs,

- des propositions de solutions d'hébergement aux entreprises sortantes avec l'appui des communautés de communes adhérentes
- une attention particulière à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- le développement d'une activité de « télé-centre »

Le coût d'adhésion en 2013 était de 1000€.

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer à Pépinière d'entreprise 2Cubes par 38 voix pour et 1 abstention et désigne M. Michel Conchon à l'unanimité comme représentant.

Jacky Guillon informe que le conseil communautaire de la communauté de communes du grand Creusois a délibéré sur la proposition du transfert de l'Espace Eugène Jamot et la proposition de la Ciate a été acceptée à 32 361,47 euros.

Claude Simonet veut savoir où en est le contrôle du Spanc. Jacky Guillon répond que les contrôles sont terminés et les deux techniciens sont en train de faire les relances.

Jean-Claude Trunde ajoute que les personnes qui n'ont pas été contrôlées font partie de la liste des relances.

Dominique Duranton demande si quelque chose va être mis en place pour obliger les personnes à faire attention à leurs installations défectueuses. Jacky Guillon répond que c'est une difficulté. Il y a l'incitation financière qui permet d'aider les gens qui en ont le plus besoin mais sur le plan juridique, c'est compliqué.

Jacky Guillon termine en disant qu'une prochaine réunion du conseil va se tenir le 1^{er} juillet pour présenter les structures qui n'ont pas pu venir à Vidaillat et une autre le 22 Juillet à Banize.

Fait à Ahun, le 11 juin ;



**Le Président,
Jacky GUILLON.**